DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/193 **OBJET: Modification provisoire de la circulation Place des Fontaines.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L 131-3,

VU la demande présentée par l'entreprise EMC TP SAS,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation Place des Fontaines afin de réaliser les marquages au sol du plateau surélevé.

ARRETE

Article 1er: Un alternat de la circulation dirigé manuellement sera mis en place dans les deux sens de circulation) place des Fontaines le mercredi 21 octobre 2026 pour la journée.

Article 2 : La circulation sera limitée à 30km/h à hauteur du chantier.

Article 3: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié mise en place par l'entreprise EMC TP SAS.

Article 4: L'entreprise EMC TP SAS devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des piétons et des usagers de la voie.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EMC TP SAS.

Fait à PERRIGNIER, le 19 octobre 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MATHIAN

MAIRIE DE PE... R.F. 74 HAUTE-SAVOIE